- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRATION N°150/2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2024 Recu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID: 039-200090579-20241218-D_150_2024-DE

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 116 Titulaires présents : 75

Suppléants présents: 05

Pouvoirs: 11

<u>Date de convocation :</u> 12/12/2024 <u>Date d'affichage :</u> 20/12/2024

Votants: 91 Pour: 91 Contre: 0 Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-quatre, dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la GRENETTE d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick; BAILLY Hervé; BAILLY Jacques; BARIOD Denis; BELLAT Stéphane; BENIER ROLLET Claude; BENOIT Jérôme; BLASER Michel; BOISSON Jean Pierre; BOISSON Laurence; BONIN Robert; BOURGEOIS Josette; BOURGEOIS Rachel; BOZON Fabienne; BUCHOT Jean-Yves; BUNOD Remy; CALLAND Jacques; CASSABOIS Yannick; CATTET Jean-Luc; CHATOT Patrick; CLOSCAVET Marie-Claire; COLIN Gwenaël; CORAZZINI Sylvie; DALLOZ Jean-Charles; DELORME Carole; DEVAUX Catherine; DOUVRE Jacques; DUBOCAGE Françoise; DUFOUR Anne; DUTHION Jean-Paul; ETCHEGARAY Josiane; FAVIER Jean-Louis; GAMBEY Olivier; GEAY David; GERMAIN Christophe; GIROD Franck; GROSDIDIER Jean Charles; GUERIN Jean Luc; GUILLOT Evelyne; HALBOURG Bertrand; HOTZ Richard; HUGONNET Franck; HUGUES Guy; JACQUEMIN Pierre; JAILLET Bernard; LACROIX Serge; LANIS Yves; LAVRY Dominique; LONG Grégoire; LUSSIANA Eddy; MAILLARD Jean-Claude; MARQUES Patrick; MILLET Jacqueline; MILLET Michel; MOREL Denis; MOREL-BAILLY Hélène; NEVERS Jean-Claude; PAIN Michel; PARIS Robert; PIETRIGA Guy; PONSOT Pauline; POURCELOT Anaïs; PROST Philippe; RASSAU Jean-Noël; RAVIER Pascal; RETORD Dominique; REVOL Hervé; ROUX Nathalie; RUDE Bernard; SCHAEFFER Catherine; SERVIGNAT Odette; THOMAS Rémi; TISSOT Isabelle; VENNERI PARE Sandra; VIAL Jacques.

<u>Délégués suppléants présents</u>: DUBIEF Ludovic; GIBOZ Brigitte; JUHAN Christine; JULLEROT Pascal; RIQUOIS lean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir : BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CAPELLI Sophie à LONG Grégoire ; DAVID Lauriane à LUSSIANA Eddy ; DEPARIS-VINCENT Christelle à MARQUES Patrick ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à PROST Philippe ; ROZEK Evelyne à GROSDIDIER Jean Charles ; VACELET Jean-Marie à HUGUES Guy ; VUITTON Antoine à VIAL Jacques.

Excusés : AYMONIER Gaëtan ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BONDIER Jean-Robert ; CHAMOUTON Patrick ; CIOE Bruno ; CORSETTI Patrice (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; DE MERONA Bernard ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GRAS Françoise ; GUILLEMIN Xavier ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; MOREL Alain ; PAGET Jean-Marie ; STEYAERT Frank (représenté par DUBIEF Ludovic).

Absents : ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BRIDE Frédéric ; CATILAZ Christophe ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : Claude BENIER-ROLLET.

Objet : ASSAINISSEMENT - Tarifs du coût de traitement des matières de vidange à compter du 1er janvier 2025

Rapporteur: Franck GIROD

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le



ID: 039-200090579-20241218-D_150_2024-DE

Le RAPPORTEUR.

EXPOSE

Le Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 a décidé d'autoriser le Président à signer des conventions de dépotage avec des vidangeurs agréés pour les stations d'épuration de notre territoire aptes à recevoir des matières de vidange.

Considérant le tarif du traitement des matières de vidange en vigueur depuis le 1er janvier 2024 :

Traitement des matières de vidange	20 € HT par m³

Après avis de la commission assainissement, qui s'est réunie le 20 novembre 2024, il est proposé de maintenir le tarif sus-cité à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans sa séance du 10 décembre 2024 a émis un avis favorable, Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

DE MAINTENIR le tarif à 20 € HT par m³ de matière de vidange réceptionné à compter du 1^{er} janvier 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

• Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication

• Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,

e Président

